## COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 23 JUIN 2011

\_\_\_\_\_

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 23 juin 2011 à 20 H 30 dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du maire. M. Pierre COURTADON.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de M. BONIN (pouvoir à M. COURTADON), Mme MARRON, Mme CAMUS (à Mme BELOT), M. FRIAUD (Mme PERICHON), Mme PARRET (à M. FOSSE).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services, assistée de M. PETIOT, directeur des services techniques, M. REAU, trésorier municipal était excusé.

#### I – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. FOSSE, plus jeune des conseillers présents, et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions, à l'unanimité.

#### II – Intervention de M. le Maire

Le Maire souhaite faire part des remerciements de Mme BOULERY, professeur à l'Ecole des Deux Erables pour le travail accompli par la médiathèque dans le cadre des animations auprès des scolaires. Elle a profité de ce courrier pour souligner la réussite de la Fête de la Musique.

## III - Compte-rendu de la précédente séance

Ce document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 31 mai 2011.

#### IV - Décisions du maire prises par délégation du Conseil

Une seule mesure a été prise par le maire sous cette forme depuis la séance du 31 mai 2011 ; il s'agit de la signature d'un marché à procédure adaptée pour la remise en état des vitraux de l'Eglise.

#### V- Ordre du jour : inscriptions complémentaires

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour prévu lors de la convocation de l'assemblée, le 10 juin 2011 :

#### CONSEIL MUNICIPAL

- Demande de maintien des TEOZ en gare de PARIS GARE de LYON.

#### **FINANCES**

- Dégradations de deux portes domaine de FARINVILIERS : acceptation de l'indemnisation.

#### VI- Demande de maintien des trains en gare de « PARIS GARE de LYON »

Sur proposition du maire et à l'unanimité, le Conseil se prononce contre le projet de transfert à la Gare de Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne CLERMONT-FERRAND-PARIS et demande le maintien des départs et arrivées à la GARE DE PARIS GARE de LYON.

# <u>VII – Schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier : avis du Conseil municipal</u>

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale présentée à la Commission départementale de coopération intercommunale en date du 18 avril 2011 et qui propose la fusion de 3 communautés de communes (communauté de communes du Pays St Pourcinois, de Varennes-Forterre, et du Pays de Lapalisse).

A l'occasion de la présentation du projet, le Maire a souhaité faire part du fait que la communauté de communes de Varennes-Forterre et de Lapalisse ont émis des avis favorables et que la communauté de communes en Pays St Pourcinois devrait se positionner la semaine prochaine. Le Conseil des Maires ayant quant à lui émis un avis défavorable.

La fusion devra être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le Maire a demandé à tous les conseillers d'avoir à l'esprit l'intérêt et les avantages d'une telle fusion et que cette possibilité de se représentera pas.

### VIII - Rapports annuels 2010 :

#### Prix et qualité de l'eau

Le Conseil prend acte de l'exposé du Dr CONSTANT, vice-président de la commission municipale compétente d'où il ressort une baisse des volumes produits et un volume important acheté auprès du Syndicat suite à des travaux combinés à des fuites importantes.

Il est à noter que la baisse des volumes consommés par les usagers n'est pas compensée par l'augmentation de la surtaxe réduisant de surcroît la marge de manœuvre du budget de l'eau et les investissements possibles dans les années à venir.

#### Prix et qualité de l'assainissement

Le Conseil prend acte de cette deuxième partie de l'exposé du Dr CONSTANT qui souligne l'activité du Syndicat en matière d'assainissement autonome (compétence déléguée), et rappelle l'obligation des riverains de la Route de Créchy et de la rue des Deux Garennes en matière de raccordement au réseau d'assainissement réceptionné en 2010.

Les inscriptions budgétaires ont été faites afin de financer des études préalables, notamment sur le centre-ville, les arrivées à la station et l'extension du collecteur immergé.

Enfin, la commune entre dans une phase de réflexion du fait de l'arrivée à échéance des contrats de délégation de service public. Cette démarche sera soutenue par un cabinet conseil en droit public.

#### IX - Accueil de loisirs : tarif mini-camps 2011 :

Sur proposition de Mlle LABORDE, maire-adjoint délégué à l'Enfance et à l'unanimité, le Conseil accepte la nouvelle tarification des mini-camps tenant compte des revenus des familles. La modulation des tarifs allant de 18 € 50 par jour à 23 € par jour.

Mlle LABORDE souhaite informer le Conseil que selon les statistiques effectuées par le service, 63 % des familles ayant utilisé le service sont dans la 1ère tranche et auront donc un tarif mini-camps qui passera de 18 € 39 à 18 € 50. Seulement 7 % des familles se situent sur le prix plafond.

M. le Maire se félicite de ce compromis qui permet d'éviter un surcoût pour la commune et laisse un tarif raisonnable pour que l'usager du service soit en mesure de l'utiliser. Il précise toutefois que selon les renseignements qu'il a pu obtenir, il s'avère que le prix plafond appliqué par des Accueils de loisirs, peut aller jusqu'à 54,90 € par jour de comparaison des 23 € demandés par la commune de VARENNES-sur-ALLIER.

M. FOSSE souhaite savoir si seuls les enfants de Varennes-sur-Allier peuvent bénéficier de ce service. Le Maire insiste à nouveau sur le fait que l'Accueil de loisirs est un accueil communal. Les communes environnantes souhaitant bénéficier de ce service doivent conventionner avec la Ville et rembourser les frais de séjour selon une règle de trois.

Mlle LABORDE précise que chaque convention est différente; certaines communes restreignant le nombre de jours de présence de leurs enfants, compte-tenu du fait que le séjour des enfants a un coût pour la commune, le service étant déficitaire.

## <u>X – Cession d'une parcelle rue Nicolas MORAND et acquisition d'une parcelle rue de la ROCHELLE :</u>

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve l'acquisition d'une parcelle située rue de la Rochelle et la cession d'un terrain rue Nicolas Morand au prix de 7,5 € le m².

Le Maire précise que le terrain rue Nicolas Morand est situé en zone constructible, sous réserve de fouilles archéologiques. Il insiste également sur le fait que ce terrain est actuellement un espace vert entretenu par la commune.

## XI - Budget principal pour 2011 : DM n° 1

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil accepte la 1<sup>ère</sup> modification du budget principal permettant la régularisation des recettes notifiées depuis le vote du budget en mars dernier, l'inscription de compléments de crédits permettant le financement des allocations à deux associations et des modifications d'imputations pour les travaux en régie. En section d'investissement, les dépenses nouvelles concernent les travaux de peinture du salon d'honneur, la caution pour la location d'un garage situé rue de la Rochelle, et la rétrocession de terrains à la ZAC de La Feuillouse, le tout financé par une diminution des dépenses imprévues.

M. FOSSE souhaite connaître les raisons de la diminution notable de la DGF. Le Maire explique ainsi que la diminution de la population varennoise conjuguée avec la diminution de l'enveloppe de dotation de l'Etat amènent à cette situation.

### XII - Budget de l'eau : DM n° 1

Sur proposition de M. ALBERT, maire-adjoint délégué aux finances, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve la 1<sup>ère</sup> modification du budget de l'eau afin de tenir compte des remarques de la Sous-Préfecture concernant le plafond des dépenses imprévues. Il est ainsi proposé de diminuer l'enveloppe des dépenses imprévues et d'augmenter celle des travaux.

#### XIII - Budget de l'assainissement : DM n° 1

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve la 1<sup>ère</sup> décision modificative du budget de l'assainissement afin de tenir compte d'une régularisation des ICNE et de la remarque de la Sous-Préfecture concernant l'enveloppe maximum à affecter aux dépenses imprévues dans les deux sections du budget.

# <u>XIV – Dégradations de deux portes Domaine de FARINVILLIERS : acceptation de l'indemnisation</u>

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil accepte l'indemnisation du locataire à l'origine des dégradations pour une somme de 260,01 €.